BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3386

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

933 096 828 RCS Créteil.
DESPS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 51, Chemin des Meches, 94000 Créteil.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION DESPS Société par actions simplifiée Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 51 Chemin des Meches 94000 Créteil N° RCS 933 096 828 RCS Créteil, est société absorbante GROUPE ALTER SERVICES Société par actions simplifiée Au capital de : 141 660,00 EUR Siège social Zac de Garosud 34 Rue Patrice Lumumba 34070 Montpellier N° RCS 409 559 895 RCS Montpellier, est société absorbée Actif : 3 623 074,89 EUR Passif : 185 447,06 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Néant Montant prévu de la prime de fusion : L'estimation totale des actifs apportés par GROUPE ALTER SERVICES s'élève, conformément aux Comptes Arrêtés, à la somme de 3 623 074, 89 euros ; le passif estimé pris en charge par la Société Absorbante, au titre de la fusion conformément aux Comptes Arrêtés, à la somme de 185 447, 06 euros, soit un actif net apporté estimé à 3 437 627, 83 euros. Le montant d'actif net apporté définitif sera celui qui ressortira des comptes de clôture de GROUPE ALTER SERVICES établis au 30 septembre 2026 consécutivement à la réalisation de l'opération. La différence entre le montant définitif de l'actif net transmis à titre de fusion par GROUPE ALTER SERVICES au 30 septembre 2026, et la valeur des actions de GROUPE ALTER SERVICES dans les livres de la Société Absorbante au 30 septembre 2026, constituera un mali de fusion (si la différence est négative) ou un boni de fusion (si la différence est positive). Le mali ou le boni de fusion sera comptabilisé conformément à la réglementation comptable. Les Parties concernées donnent par conséquent tout pouvoir au Président de la Société Absorbante à l'effet de passer les écritures correspondantes. Date du projet : 03/08/2026 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 03/08/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil au nom de la société DESPS Date de dépôt : 03/08/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier au nom de la société GROUPE ALTER SERVICES.